

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Associations et organisations sportives (4DR2201)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Prof. Sébastien Besson

Objectifs:

Comprendre et approfondir les mécanismes de fonctionnement et décisionnels de l'association ainsi que le règlement du contentieux, mettre en pratique ces compétences et être capable de rédiger des statuts standards, évaluer les cas dans lesquels la forme de l'association doit être privilégiée, analyser et remédier aux faiblesses structurelles d'associations existantes.

Contenu:

L'association de droit suisse représente la forme la plus courante de corporation de droit privé. Elle est particulièrement importante dans le domaine du sport, au vu du nombre d'organisations sportives (fédérations nationales et internationales, clubs de sport) disposant d'un siège en Suisse et ayant opté pour cette forme de personne morale. Après avoir analysé notamment la constitution, les statuts, les organes, le sociétariat, la responsabilité et la dissolution de l'association, ce cours propose également une présentation et une analyse de la fondation ainsi que de quelques autres formes de personnes morales rencontrées dans le sport.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation:

Le Code civil suisse, la Charte olympique, les statuts de diverses associations de droit suisse ainsi qu'une bibliographie spécifique.